

P

Prévention

en pratique médicale

MALADIES INFECTIEUSES

Morsures animales

Quand offrir la prophylaxie post exposition contre la rage

Bien que depuis une quarantaine d'années il n'y a eu que deux cas de rage humaine au Québec, son spectre réapparaît à l'esprit du médecin chaque fois qu'il est confronté à un cas de morsure animale. Or, on sait qu'après une morsure, si une prophylaxie est entreprise rapidement, la rage demeure évitable. Mais si les symptômes apparaissent, l'issue est toujours la même, fatale.

Par ailleurs, compte tenu des effets secondaires du vaccin et de l'absence de la rage animale sur notre territoire chez les animaux terrestres, la prophylaxie contre la rage n'est en fait indiquée que rarement à Montréal. Plusieurs facteurs déterminent la pertinence de la prophylaxie post exposition (PPE). Les algorithmes ci-joints systématisent l'analyse de ces facteurs pour faciliter la décision. Les textes qui suivent en illustrent l'utilisation dans différentes situations et développent différents éléments de la problématique.

Les éléments-clés

Cinq principaux facteurs sont à considérer et à sopeser dans la décision d'entreprendre une prophylaxie post exposition contre la rage :

- le type d'exposition,
- le type d'animal,
- la disponibilité de l'animal,
- le secteur géographique, (quand il s'agit d'animaux domestiques),
- l'état de santé et le comportement de l'animal.

Les algorithmes détailleront ces facteurs, mais voyons d'abord certaines lignes directrices générales:

Animal domestique

Lorsqu'un animal domestique est en cause et peut être retracé, l'observation de l'animal (par l'ACIA) pendant 10 jours sera l'intervention à privilégier.

Écureuil

Les morsures d'écureuil font souvent l'objet de consultations mais la PPE n'est pas indiquée dans ces cas. En effet, la morsure d'écureuil ou d'un autre petit rongeur ne nécessite pas de PPE sauf s'il y avait une attaque non provoquée faite par un rongeur furieux et agressif. On allègue que les petits rongeurs ne peuvent survivre aux traumatismes infligés par la morsure d'un animal enragé et par le fait même meurent avant de pouvoir transmettre la rage.

Animal sauvage et chauve-souris

Lorsqu'un animal sauvage ou une chauve-souris est en cause, la prudence est de rigueur.

La rage, une maladie des mammifères et il y en un qui vole : la chauve-souris

Cas de rage animale

Par Claude Goyer, vétérinaire de district, intérimaire, ACIA

Au Québec, en 2001, 18 cas positifs de rage animale (9 renards, 8 chauves-souris et 1 chien) furent diagnostiqués et la majorité (14) furent trouvés dans le Nord du Québec.

Dans le district de Montréal-Laurentides-Lanaudière dont l'île de Montréal fait partie, de 1997 à 2001, seulement des chauves-souris (9) ont été retrouvées rabiques. Celles-ci sont souvent trouvées mortes dans la maison (sous-sol, salle de bain, etc.) ou le garage et soumises pour analyse au laboratoire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Endroit	Espèce infectée	Année
Rosemère	Chauve-souris	97
St-Hermas (Mirabel)	Chauve-souris	99
St-André d'Argenteuil	Chauve-souris	00
St-Roch-de-L'Achigan	Chauve-souris	01
Ste-Sophie	Chauve-souris	01
Laval	Chauve-souris	01
Pointe-Claire	Chauve-souris	01
Rosemère	Chauve-souris	01
Ste-Geneviève	Chauve-souris	01

* * *

Par ailleurs, en janvier 2002, un raton laveur a été trouvé infecté par le virus de la rage de la chauve-souris à l'Île Perrot.

Morsures et PPE

Animal domestique

Un joggeur de 25 ans, dans un sentier sinueux à Montréal, a croisé deux chiens enjoués. Il a continué sa course mais les chiens l'ont poursuivi et l'un d'eux l'a mordu au mollet. Leur maître les a appelés et ils ont déguerpi. Les traces de crocs ayant percé la peau sont bien visibles. Après un nettoyage de la plaie, vous lui administrez un rappel de d₂T₅ puisque sa dernière dose remonte à l'âge de 15 ans. Faut-il lui prescrire la PPE?

- Type d'exposition : morsure avec perforation de la peau.
- Type d'animal : chien domestique.
- Disponibilité de l'animal : non.
- Secteur géographique : Montréal. Un appel à l'ACIA (450-476-1223) précise que la rage est absente du secteur chez les mammifères terrestres.
- Santé et comportement de l'animal : le vétérinaire considère que les chiens en question semblaient excités (pas inexpliquablement agressifs) et en bonne santé.
- Décision : pas de PPE.

Cas de rage humaine

Le dernier cas de rage humaine au Canada est survenu chez un enfant infecté par une chauve-souris lors d'un séjour dans un chalet dans les Laurentides en 2000.

Le cas canadien précédent date de 1985, attribuable à une morsure de chauve-souris dans le nord de l'Alberta.

Au Québec, l'avant-dernier cas remonte à 1964; il s'agissait d'une jeune fille mordue par une mouffette.

Ces personnes sont décédées : elles n'avaient pas consulté de médecin après leur exposition et elles n'avaient pas reçu de prophylaxie post exposition contre la rage.

Animal sauvage

Un enfant d'une dizaine d'années s'est fait mordre quand il a voulu toucher à un raton laveur qui fouillait dans une poubelle à Montréal. En s'enfuyant le raton laveur a été frappé mortellement par une voiture et son corps mis à la poubelle. Doit-on entreprendre une PPE ?

- Type d'exposition : morsure profonde.
- Type d'animal : raton laveur (animal sauvage).
- Disponibilité de l'animal : oui.
- Santé et comportement de l'animal : vous contactez l'ACIA (450-476-1223) qui vous assure que le résultat d'analyse du cerveau du raton laveur peut être obtenu en moins de 48 heures.
- Décision temporaire : pas de PPE en attendant le résultat.
- Décision finale : pas de PPE, le résultat d'analyse s'avérant négatif.

Petit rongeur

Une mère vous consulte parce que son enfant âgé d'un an et demi s'est fait mordre par un écureuil. Ceci s'est passé alors que la famille était en camping en Ontario. Un matin, un écureuil s'est pointé. L'enfant était assis par terre et on a déposé de la nourriture près de l'enfant, l'écureuil est allé la chercher. Le lendemain, l'enfant a tenté de nourrir l'écureuil. Alors que celui-ci s'apprêtait à prendre la nourriture, le frère s'est approché, l'écureuil s'est senti coincé, a pris peur, a mordu un doigt de l'enfant en s'emparant de la nourriture. Doit-on administrer la PPE à l'enfant?

- Type d'exposition : morsure.
- Type d'animal : écureuil (petit rongeur).
- Disponibilité de l'animal : non.
- Santé et comportement de l'animal : l'animal ne semblait pas en mauvaise santé et n'a pas agi par agressivité mais plutôt par peur.
- Décision : pas de PPE.

Chauve-souris

Un garçon de 8 ans accompagné de sa mère vous consulte. L'enfant a trouvé une chauve-souris par terre en revenant à la maison après l'école. Il l'a manipulée. Vous examinez les mains de l'enfant et vous ne voyez aucune marque de morsure ni autre plaie. Est-ce que la PPE est indiquée?

- Type d'exposition : plausible.
- Type d'animal : chauve-souris.
- Disponibilité de l'animal : incertaine.
- Santé et comportement de l'animal : dans les circonstances vous consultez la DSP (514-528-2400) pour un avis. La DSP contacte l'ACIA qui dépêche un inspecteur sur les lieux craignant que d'autres enfants n'aient aussi manipulé cette petite bête intrigante.
- Décision temporaire : commencer la PPE.

Il ressort de l'enquête de l'ACIA que trois autres enfants avaient aussi manipulé cette chauve-souris à demi-paralysée dans la cour d'école. De plus, une dame avait recueilli la chauve-souris et l'avait mise dans une cage pour en prendre soin!

- Décision finale : PPE à 5 personnes. L'ACIA a pu faire analyser la bête, le résultat s'est avéré positif. Grâce à votre appel, l'ACIA et la DSP ont pu entreprendre des démarches de prévention essentielles auprès de 4 autres personnes.

Retour de voyage

À la suite d'une morsure survenue à l'étranger, la PPE sera souvent recommandée puisque dans de nombreuses régions du monde la rage est à l'état enzootique.

Par ailleurs, le plus tôt est le mieux mais la PPE peut être entreprise même après un long délai suivant l'exposition.

La période d'incubation de la rage chez l'humain se situe habituellement entre 20 et 60 jours, toutefois elle peut varier d'une dizaine de jours à plusieurs années.

En cas de doute, contacter la DSP (514-528-2400) pour vérification du niveau de risque dans la région visitée.

Lavage de la plaie + RIG + vaccin

Le plus tôt possible mais il n'est jamais trop tard pour l'entreprendre

- Le lavage minutieux de la plaie avec de l'eau et du savon pendant plusieurs minutes réduirait le risque de rage de près de 90 %. Ensuite, si possible, appliquer de l'éthanol à 70% ou de la povidone iodée (ex. : proviodine).
- Les immunoglobulines contre la rage, communément appelées RIG, à la dose de 20 UI/kg, s'administrent en même temps que la première dose de vaccin (ou moins de 8 jours après la 1^{re} dose). On infiltre la plus grande quantité possible de la dose autour et dans la plaie et on administre le reste par voie IM dans le muscle dorso-fessier ou le vaste externe de la cuisse loin du point d'inoculation du vaccin (en utilisant une autre seringue et une autre aiguille). Si la dose calculée selon le poids apparaît insuffisante pour infiltrer toutes les plaies, on peut diluer les RIG dans un

volume de soluté physiologique équivalant au double, voire au triple de celui de la dose.

- Cinq doses de 1 ml du vaccin contre la rage échelonnées sur une période d'un mois (jours 0, 3, 7, 14, 28) doivent être administrées dans le muscle deltoïde (ou dans le vaste externe chez le nourrisson) en respectant les intervalles.

Pour plus de détails, se référer au Protocole d'immunisation du Québec.

Particularité quand une chauve-souris est en cause : en l'absence d'évidence de plaie localisée, l'administration de la totalité des RIG se fait par voie IM dans le muscle dorso-fessier ou le vaste externe de la cuisse.

Les RIG et le vaccin sont disponibles dans la plupart des centres hospitaliers de soins généraux.

Note : Vérifier l'immunisation contre le tétanos.

Le rôle de la Direction de santé publique

En collaboration avec le médecin traitant et l'ACIA, la DSP peut :

- aider à la décision d'entreprendre une PPE ou non,
- assurer le suivi d'une analyse demandée sur un animal,
- procéder à une enquête élargie auprès d'autres personnes si nécessaire.

Pour contacter la DSP : 514-528-2400

Le rôle de l'ACIA

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est, au Canada, l'instance chargée entre autres de :

- faire enquête sur tous les cas suspects de rage animale qui ont été signalés;
- poser un diagnostic dans tous les cas soupçonnés d'un contact possible avec un humain ou un animal domestique;
- mettre en quarantaine les animaux domestiques soupçonnés d'être enrégés ou à risque, pour empêcher le contact avec des humains ou d'autres animaux;
- répondre aux demandes d'analyse diagnostique de cas soupçonnés de rage chez les animaux sauvages (si contact possible) ou les animaux domestiques dont la grande majorité sont urgentes à cause des risques de transmission aux humains.

La rage animale est une maladie à déclaration obligatoire. Cela signifie que si vous soupçonnez qu'un animal est enrégé ou si vous pensez que votre animal a été exposé à la rage, vous êtes tenu par la loi de le signaler à l'ACIA.

Pour contacter l'ACIA: 450-476-1223

Symptômes de la rage chez l'animal

Par Claude Goyer, vétérinaire de district, intérimaire, ACIA

La maladie est due à un virus qui se transmet par la salive du mammifère atteint. Les symptômes de la rage sont d'ordre neurologique : changement marqué de comportement, agressivité, tendance à mordre ou comportement amorphe et abattement. L'animal ne peut plus avaler, c'est pourquoi il bave abondamment : c'est le signe classique de la rage. La paralysie survient rapidement et l'animal meurt en quelques jours.

Manifestations cliniques possibles lors d'une PPE

Immunoglobulines contre la rage (RIG)

Dans la majorité des cas les RIG ne provoquent aucune réaction.

Le vaccin

Cependant, les manifestations cliniques rapportées à la suite de l'administration du vaccin contre la rage sont relativement fréquentes comparativement à celles associées aux vaccins de l'immunisation de base.

Manifestations attendues :

- Réactions locales au site de l'injection (30 à 74% des personnes vaccinées).
- Réactions généralisées : céphalées, nausées, douleurs abdominales, douleurs musculaires, étourdissements (environ 20%).
- Réactions anaphylactiques (0.01%).
- Urticaire généralisée associée ou non à de l'angio-œdème, des douleurs articulaires, de la fièvre, des nausées, des vomissements et des malaises (7% environ après une dose de rappel comme il se donne en de rares circonstances, ex.: spéléologues).

Manifestations signalées :

- En 1998, aucune réaction n'a été rapportée.
- Au cours des années 1999 et 2000, certains effets secondaires possiblement reliés à l'immunisation (ESPRI) ont été rapportés après une vaccination contre la rage.
 - ◆ En 1999, une réaction d'allure urticarienne a été rapportée lors de l'administration d'une première dose de vaccin. La vaccination n'a pas été poursuivie par la suite.
 - ◆ En 2000, il y a eu une augmentation importante du nombre de signalements d'exposition à des chauves-souris à la suite d'un cas de rage humaine survenu à l'automne 2000 au Québec entraînant une augmentation justifiée de PPE (1051 doses de vaccin distribuées à Montréal). Sur 12 incidents signalés, les manifestations cliniques rapportées et qui furent sans séquelles, étaient :
 - fièvre (5 cas),
 - réaction locale au site de l'injection (1 cas),
 - réactions de type allergique (3 cas) dont un syndrome de Stevens-Johnson,
 - éruptions cutanées (2 cas),
 - arthralgie (1 cas),
 - anesthésie-paresthésie (1 cas).

Le suivi des doses subséquentes a pu être fait pour 4 de ces 12 personnes : aucune autre manifestation ne s'est produite.

La rage chez le raton laveur

par André Vallières, vétérinaire, ACIA

Historique

Au début des années 50, une épizootie de rage chez le raton laveur a été confirmée en Floride. La maladie s'est ensuite dispersée chez cette espèce sur un territoire englobant la Floride, l'est de l'Alabama, la plus grande partie de la Georgie et la Caroline du Sud. Vers la fin des années 70, une deuxième épizootie est apparue dans les états de la région du nord-est des États-Unis. Cette dernière épizootie a débuté à la frontière entre la Virginie de l'Ouest (1977) et la Virginie (1978). Elle s'est répandue dans le nord de la Virginie, puis au Maryland (1981), en Pennsylvanie (1982), au Delaware (1987), au New Jersey (1988), à l'état de New York (1990), au New Hampshire (1993) et au sud du Vermont (1993).

En 1995, des représentants du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et d'Agriculture et agro-alimentaire Canada (maintenant l'Agence canadienne d'inspection des aliments) ont confié à un comité scientifique le mandat d'évaluer les risques d'extension de cette épizootie au Québec et de mesurer l'impact d'une telle épizootie sur les animaux sauvages, les animaux domestiques et les humains des régions susceptibles d'être touchées. Le comité a ensuite formulé des recommandations qui ont mené dans un premier temps les autorités à collaborer avec les états américains limitrophes dans leurs efforts visant à ralentir la progression de l'épizootie. Depuis 1999, le Québec a procédé à la mise en place d'une barrière vaccinale sur son propre territoire, à la frontière avec l'état du Vermont. À date, aucun cas de rage associé à la variante du raton laveur n'a été diagnostiqué au Québec.

En 1999, la rage du raton laveur a fait son apparition en Ontario et en 2000, elle a été détectée au Nouveau-Brunswick. Dans les deux cas, des plans visant à contrôler l'épizootie ont été mis en oeuvre.

Le virus de la rage

Le virus de la rage peut affecter tous les mammifères. Il existe plusieurs variantes du virus de la rage, selon leur association à différentes espèces. Par exemple, la variante du renard arctique, la variante du raton laveur responsable de l'épizootie décrite ci-haut et la variante de la chauve-souris. Il faut cependant garder en tête que toutes ces variantes peuvent affecter l'une ou l'autre espèce de mammifères (incluant l'homme). Ainsi, même si la variante du raton laveur n'a jamais été observée au Québec, des ratons laveurs ont été atteints par le passé par les variantes du renard ou de la chauve-souris.

Transmission de la rage

Le virus de la rage est transmis par la salive de l'animal enragé, principalement au moment d'une morsure ou au contact de la salive avec une plaie ou une muqueuse. Un animal enragé peut excréter du virus dans sa salive jusqu'à dix jours avant le début des symptômes. Cette période peut être plus longue dans le cas de la chauve-souris.

Manifestations cliniques de la rage

Les premiers signes habituellement observés chez un animal atteint de rage sont le changement de comportement et la perte de l'instinct de conservation. Un raton laveur anormalement familier avec un humain doit éveiller les soupçons. On notera également une démarche chancelante, la désorientation et l'apparition d'une paralysie, touchant d'abord les membres postérieurs mais progressant rapidement aux membres antérieurs. Salivation abondante et difficulté de déglutition sont souvent présentes. La maladie est presque toujours fatale, la mort survenant en 4 à 6 jours au plus.

Prévention

Il faut toujours être très prudent quand on est en présence d'un raton laveur. Éviter tout contact avec ce type d'animal. En cas de contact ou de morsure accidentelle, laver immédiatement la plaie et consulter un médecin sans tarder. Si possible,

conserver l'animal et aviser un bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui procédera à des prélèvements et à des analyses en vue de vérifier la possibilité de rage.

Surveillance active de la rage du raton laveur

Un plan de surveillance accrue des ratons laveurs est en place dans une région de la Montérégie et de l'Estrie depuis quelques années, dans le but de dépister rapidement l'introduction de la rage du raton laveur au Québec. Cette bande d'environ 20 kilomètres est située au nord de la frontière avec le Vermont, et s'étend de la frontière ontarienne à l'ouest jusqu'à la frontière du New Hampshire à l'est. Les ratons laveurs au comportement anormal ou décédés doivent être signalés à la centrale d'alerte (SOS Braconnage) de la Société de la faune et des parcs du Québec, au 1-800-463-2191.

Prévention en pratique médicale

Un bulletin de la Direction de santé publique de Montréal-Centre publié avec la collaboration de l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal dans le cadre du programme Prévention en pratique médicale coordonné par le docteur Jean Cloutier.

Ce numéro est une réalisation de l'unité Maladies infectieuses.

Responsable de l'unité : D^r John Carsley

Rédactrice en chef : D^r Monique Letellier

Édition : Blaise Lefebvre

Infographie : Manon Girard

Rédactrice : D^r Doris Deshaies

Collaborateurs : D^r André Vallières, D.M.V.

D^r Claude Goyer, D.M.V.

D^r Michèle Tremblay

D^r Jean-Pierre Villeneuve

1301, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : (514) 528-2400, télécopieur : (514) 528-2452
<http://www.santepub-mtl.qc.ca>
courriel: blefebvre@santepub-mtl.qc.ca

Dépôt légal – 2^e trimestre 2002

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 1481-3734

Numéro de convention : 40005583



Direction de santé publique



Association
des Médecins
Omnipraticiens
de Montréal

www.santepub-mtl.qc.ca



Prévention
en pratique médicale

c'est aussi une chronique
bimensuelle Internet

INDICATION DE LA PROPHYLAXIE POST EXPOSITION CONTRE LA RAGE (PPE)

AIDE À LA DÉCISION

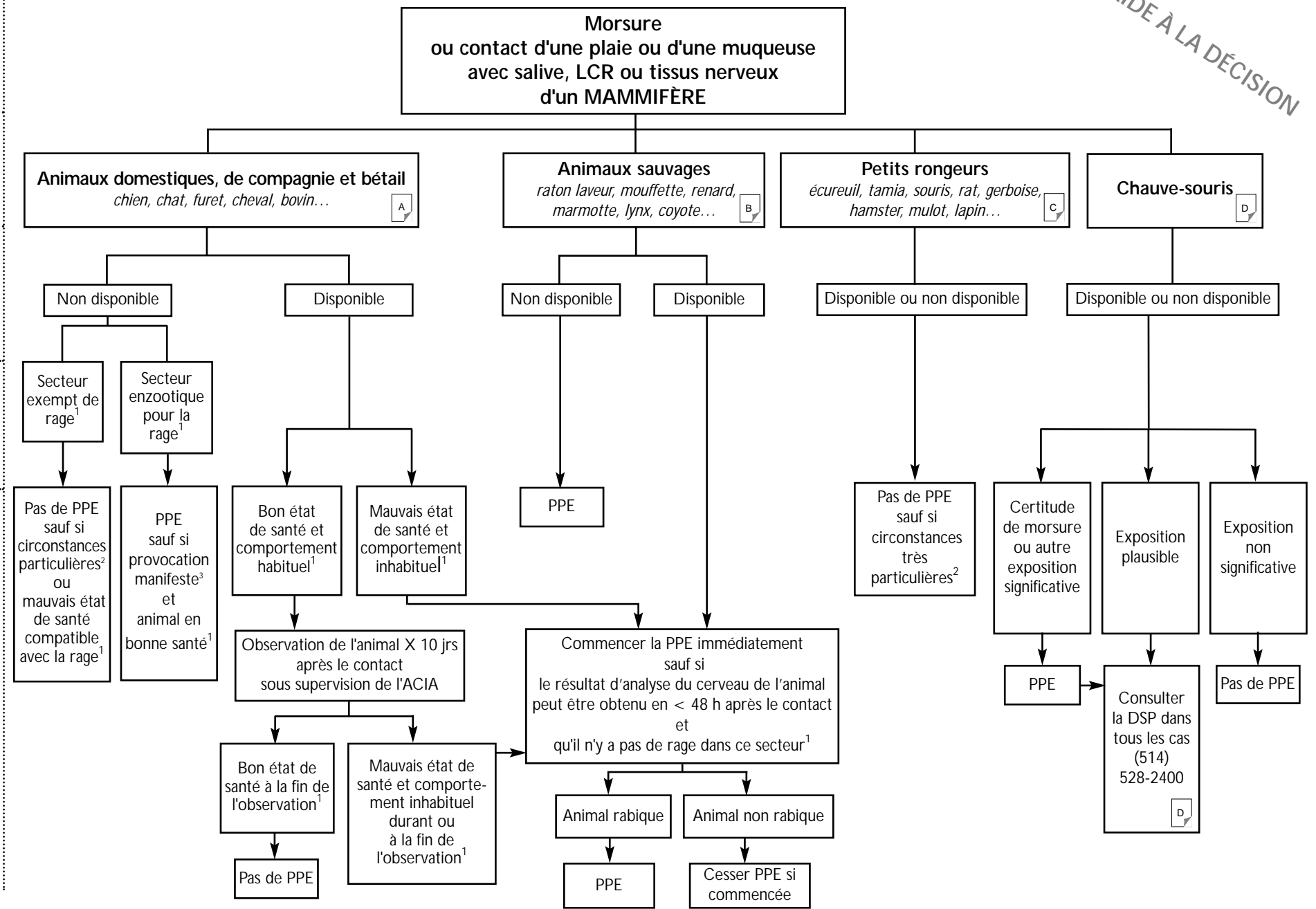
TYPE D'EXPOSITION

TYPE D'ANIMAL

DISPONIBILITÉ de L'ANIMAL

SECTEUR (ANIMAL DOMESTIQUE)

DÉCISIONS et SUIVIS



1- À confirmer par un vétérinaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : (450) 476-1223.

2- Circonstances très particulières : ex. : attaque sans raison par un animal furieux et agressif, mauvais état de santé compatible avec les symptômes de la rage animale¹.

3- Provocation manifeste : morsure infligée lors d'un jeu, lorsque l'animal est nourri, puni ou même caressé contre sa volonté ou lorsqu'on le sépare d'un autre animal avec lequel il s'accouplait ou se battait.

A. Animaux domestiques

La grande majorité des morsures sont infligées par les animaux domestiques, notamment le chien.

▪ Animal disponible

L'observation de l'animal, sur place ou à distance, pendant 10 jours par un vétérinaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est la pratique recommandée lorsqu'il s'agit d'un animal domestique disponible dont on connaît le propriétaire.

Veillez donner le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire de l'animal en plus des coordonnées de la victime en contactant l'ACIA au numéro 450-476-1223 durant les heures ouvrables ou en envoyant une télécopie au 450-476-1416.

- Si l'animal est vivant, faire avvertir de ne pas le tuer et qu'un vétérinaire de l'ACIA procédera à l'évaluation de la situation et à l'observation de l'animal sur place ou à distance.
- Si l'animal est mort, la carcasse doit être gardée au frais pour analyse ultérieure.

▪ Animal non disponible

Si l'animal domestique n'est pas disponible, par exemple s'il s'est enfui ou s'il a été perdu de vue, on doit connaître s'il y a de la rage ou non dans le secteur pour décider de la conduite. Pour avoir cette information, contacter l'ACIA au 450-476-1223 ou à défaut, la Direction de la santé publique au 514-528-2400.

B. Animaux sauvages

La prophylaxie post exposition contre la rage est recommandée lors d'une morsure par un animal sauvage non disponible.

Si l'animal est disponible, contacter la santé publique qui vous aidera à décider de la marche à suivre et avisera l'ACIA.

C. Morsures d'écureuil ou autres petits rongeurs = pas de risque de rage

Une morsure d'écureuil ou d'un autre petit rongeur ne nécessite pas l'administration d'une prophylaxie post exposition contre la rage sauf peut-être s'il s'agit d'une attaque apparemment sans raison faite par un rongeur furieux et agressif.

Les morsures d'écureuils résultent souvent de la mauvaise habitude qu'ont les gens de vouloir les nourrir ou les caresser. Dans ces circonstances, la morsure est considérée comme ayant été provoquée et la PPE n'est pas indiquée.

D. Chauve-souris = risque de rage le plus important

(consulter la Direction de la santé publique au 514-528-2400)

Une possibilité d'exposition à une chauve-souris doit faire l'objet d'une évaluation particulière. En présence d'une chauve-souris, si on ne peut exclure

la possibilité qu'il y ait eu morsure ou contact de la salive de l'animal avec une plaie ou une muqueuse d'une personne, une PPE est indiquée. Toutefois, le fait d'apercevoir des chauves-souris volant à l'extérieur ou même à l'intérieur, alors qu'on ne dort pas et qu'avec certitude on n'a pas eu de contact direct avec celles-ci, n'est pas une situation qui motive la vaccination.

Par contre, même en l'absence d'évidence de morsure ou de contact, si une chauve-souris est retrouvée à proximité d'un jeune enfant, d'une personne endormie ou sous l'influence de l'alcool ou de drogues, d'une personne ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle, la prophylaxie post exposition contre la rage pourrait être recommandée. La morsure de la chauve-souris étant très petite, ces personnes pourraient avoir été mordues sans s'en être rendu compte ni porter de marques évidentes.

L'analyse du cerveau de l'animal serait idéale.

La DSP ou l'ACIA soupèsera la possibilité de capturer l'animal sans risque de morsure ni de contact cutané ou muqueux. Entre 1993 et 1997, 7% des chauves-souris analysées par qu'elles seraient possiblement entrées en contact avec un humain ou un animal domestique se sont avérées rabiques. Le taux est de 1% chez les chauves-souris choisies au hasard dans la nature.

LA PROPHYLAXIE POST EXPOSITION CONTRE LA RAGE (PPE) = LAVAGE DE LA PLAIE* + RIG* + VACCIN

Le plus tôt possible mais il n'est jamais trop tard pour l'entreprendre

- Le **lavage minutieux de la plaie** avec de l'eau et du savon pendant plusieurs minutes réduirait le risque de rage de près de 90 %. Ensuite, si possible, appliquer de l'éthanol à 70% ou de la povidone iodée (ex. : proviodine).
- Les **immunoglobulines contre la rage**, communément appelées RIG, à la dose de 20 UI/kg, s'administrent en même temps que la première dose de vaccin (ou moins de 8 jours après la 1^{re} dose). On infiltre la plus grande quantité possible de la dose autour et dans la plaie et on administre le reste par voie IM dans le muscle dorso-fessier ou le vaste externe de la cuisse loin du point d'inoculation du vaccin (en utilisant une autre seringue et une autre aiguille). Si la dose calculée selon le poids apparaît insuffisante pour infiltrer toutes les plaies, on peut diluer les RIG dans un volume de soluté physiologique équivalent au double, voire au triple de celui de la dose.
- Cinq doses de 1 ml du **vaccin contre la rage** échelonnées sur une période d'un mois (jours 0, 3, 7, 14, 28) doivent être administrées dans le muscle deltoïde (ou dans le vaste externe chez le nourrisson) en respectant les intervalles.

* Particularité quand chauves-souris en cause : en l'absence d'évidence de plaie comme il arrive parfois lors d'expositions aux chauves-souris, l'administration de la totalité des RIG se fait par voie IM dans le muscle dorso-fessier ou le vaste externe de la cuisse.



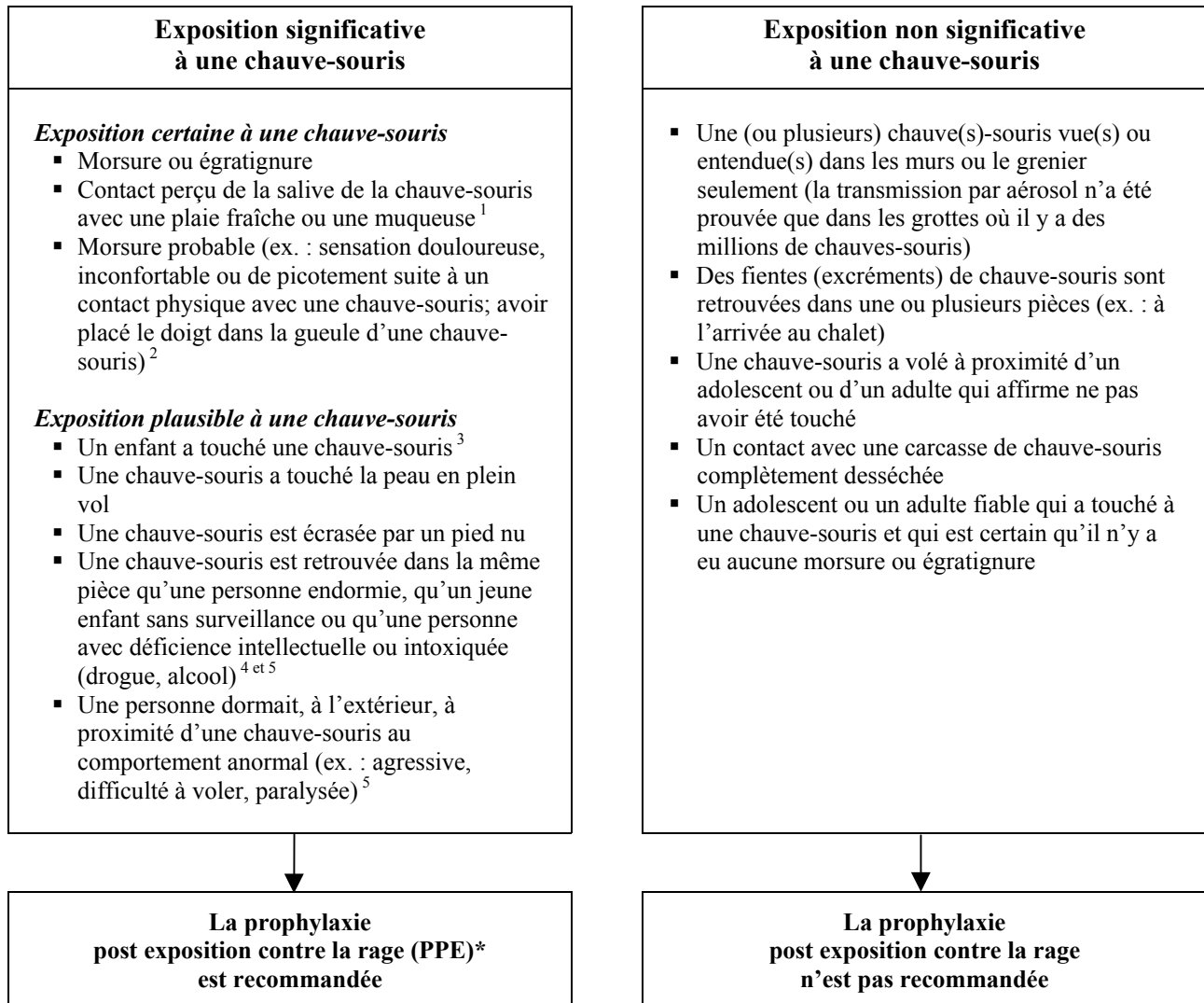
Pour plus de détails, voir le Protocole d'immunisation du Québec



Note : Vérifier l'immunisation contre le tétanos.



Algorithme d'aide à la décision pour la prophylaxie post exposition contre la rage en cas de contact avec une chauve-souris



* Contacter la Direction de santé publique; elle pourra :

- Aider à évaluer le niveau de risque de l'exposition lorsque nécessaire
- Procéder à une enquête élargie au besoin (ex. : lorsque plusieurs personnes ont pu être exposées)
- Contacter l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'analyse de la chauve-souris lorsque disponible. Si le résultat de détection du virus de la rage s'avère négatif, la PPE devra être cessée.

Notes faisant partie intégrante de l'algorithme :

1. Le contact avec la fourrure d'un animal enragé n'est pas considéré comme un contact avec la salive.
2. Lorsque l'histoire peut être obtenue d'une personne fiable, les expositions suivantes ne sont pas considérées comme des expositions significatives : manipuler à main nue (sans qu'il y ait contact avec sa gueule), flatter, manipuler sans contact cutané, laisser l'animal se promener sur soi. Cependant, compte tenu que les blessures infligées par les chauves-souris peuvent facilement passer inaperçues et que plusieurs cas de rage humaine sont survenus après un contact physique sans morsure apparente, il faut être prudent et, en cas de doute, considérer qu'une morsure ou une égratignure a pu se produire.
3. Sauf si un adulte peut confirmer par observation directe l'absence d'exposition significative (voir la note 2).
4. La prophylaxie ne serait pas indiquée pour les personnes séjournant dans les autres pièces de la maison sauf si la chauve-souris a pu y avoir accès librement (ex. : portes ouvertes) et entrer en contact avec ces personnes. Pour celles-ci, d'autres éléments peuvent aider à la prise de décision : le type d'habitation, le comportement et l'état de santé de l'animal.
5. Dans ces situations où il n'y a pas de contact établi, si la chauve-souris est disponible, on devrait attendre le résultat de détection du virus de la rage (si il peut être obtenu dans les 48 heures) avant de débiter la PPE.

Inoffensive la chauve-souris?

Pas toujours!

Au cours des dernières décennies, la chauve-souris est le vecteur de la rage vers l'humain le plus souvent en cause au Canada et aux États-Unis.

Au Canada, quatre des cinq cas de rage humaine déclarés depuis 1970 sont attribuables à une exposition à des chauves-souris.

Aux États-Unis, depuis 1990, 24 des 32 cas de rage humaine ont été associés à la variante du virus de la rage de la chauve-souris.

En l'an 2000, 4 cas humains associés aux chauves-souris ont été diagnostiqués aux États-Unis et un au Canada, plus précisément au Québec.

Au Québec, le dernier cas survenu à l'automne 2000 a été associé à la variante du virus de la rage de la chauve-souris argentée.

Prévalence chez la chauve-souris

La prévalence de la rage chez les chauves-souris s'avère stable. Moins de 1 % des chauves-souris choisies au hasard et analysées sont rabiques. Toutefois, au Canada et au Québec, l'infection par le virus de la rage s'élève à environ 7 % chez les chauves-souris analysées parce qu'elles sont entrées en contact avec des humains ou des animaux domestiques.

Rage transmise sans morsure évidente

Depuis 1990 aux États-Unis, des 24 cas de rage humaine associés à des variantes du virus de la rage retrouvées chez les chauves-souris, deux cas seulement présentaient une histoire de morsure. Environ la moitié des autres cas n'avaient eu que des contacts avec des chauves-souris et pour les autres, une morsure non détectée et non rapportée demeure l'hypothèse la plus probable.

Il semble que l'on n'accorde pas toujours l'attention nécessaire aux contacts avec les chauves-souris ou que certains contacts ne soient pas remarqués. C'est dans de telles circonstances que le dernier cas au Québec s'est produit. Il faut dire que les petites dents fines des chauves-souris insectivores peuvent produire une plaie aussi inapparente que la piqûre d'une seringue hypodermique.

Alors que la morsure d'un carnivore laisse des marques évidentes, la morsure de la chauve-souris passe facilement inaperçue. Malgré sa très petite taille, la chauve-souris peut quand même transmettre la rage.